

DÉPARTEMENT DU GARD COMMUNE D'AIGUES MORTES DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Publié le





Réf: DCM202464

| | re de membr conseil muni | |
|----------------|-----------------------------|--|
| En Exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 18 | 29 |

Date de la convocation: 30/05/2024 Notifiée aux élus le : 30/05/2024 Date de l'affichage: 30/05/2024

OBJET:

DF - ÉXONERATION PARTIELLE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU **DOMAINE PUBLIC 2023 DE** L'ASSOCIATION BROCANTE **AIGUES-MORTAISE**

SÉANCE DU MERCREDI 05 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le CINQ JUIN à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 30 mai 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S: Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU. Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION:

Gilles TRAULLET à Arnaud FOUREL Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN Michèle PALLARES à Marielle NEPOTY Régis VIANET à Jean-Claude CAMPOS Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

Véronique BONVICINI à Stéphanie PIERRON Janine LHUILLER à Josiane ROSIER Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI Christine DUCHANGE à Michel LEBLANC Cédric BONATO à Joachim RAMS

ABSENTS NON-REPRESENTÉS: Néant

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

Rapporteur: Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

Il est indiqué au conseil municipal que l'association la Brocante Aigues-Mortaise a sollicité exceptionnellement, en raison de difficultés de l'association et de la réduction du périmètre d'occupation du domaine public octroyé, une exonération partielle du montant de la redevance réclamée cette occupation sur l'année 2023.

Il est proposé de revoir le montant de la redevance annuelle 2023 qui était de 9 000 € pour l'année 2023 conformément aux termes de la convention d'occupation temporaire signée le 31 mars 2022, en octroyant une exonération partielle d'un montant de 2000 €.

Cette exonération donnera lieu à l'émission d'un mandat au compte 673 pour annuler le titre 1112 de l'exercice 2023.

Il est proposé au conseil municipal:

- D'approuver l'exonération ci-dessus exposée ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte et document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Hôtel de Ville - Place St Louis 30220 AIGUES MORTES Tel. 04.66.73.90.90. Fax: 04.66.53.86.09

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le



ID: 030-213000037-20240617-DCM202464-DE

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'exonération ci-dessus exposée ;

- Autorise le Maire à signer tout acte et document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 17 juin 2024

Le Maire, Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation Le Directeur Général des Services, Christophe BARONI



Résultats du vote :

| Délibération temporaire | DF – Exonération partielle de l'occupation temporaire du domaine public 2023 de | Pour: | 29 | UNANIMITÉ |
|-------------------------|---|--------------|----|-----------|
| | | Contre : | 0 | NÉANT |
| | l'association Brocante Aigues-Mortaise | Abstention : | 0 | NÉANT |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Hôtel de Ville - Place St Louis 30220 AIGUES MORTES Tel. 04.66.73.90.90. Fax: 04.66.53.86.09